Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 11/04/2026

DE LA CABRAIRE rappelle fromage de brebis fermier



- Noms des modèles ou références concernés : **fromage de brebis tomme de brebis**
- Marque : **Les délices de la cabraire**
- **Lot Tous les lots**
- Conditionnements : **à la pièce, au poids**
- Date début/fin de commercialisation : **du 02/02/2026 au 30/03/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Départements : DROME (26), VAUCLUSE (84)**
- Distributeurs : **La musette de Valentine Fraicheur Paysanne Le Panier des Ayasses La ronde Paysanne De nos terres à l'assiettes Lou Canesteou Epicerie Brocolis**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **risque microbiologique**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre